



INFORMATION RAPIDE n°2020-07

Equipe municipale 2020-2026



La nouvelle équipe est installée depuis le 18 mai 2020.

Le 25 mai s'est tenue la séance portant élection du Maire et des Adjoints.

Voici donc la composition du Conseil Municipal,
dans l'ordre du tableau :

	Jean-Luc ANDERHUEBER Maire	
Valérie ORIAT 1 ^{ère} Adjointe Déléguée aux actions sociales, affaires scolaires et vie associative	Alain MARCHAL 2 ^e Adjoint Délégué aux travaux, à la voirie et aux bâtiments	Philippe EGLOFF 3 ^e Adjoint Délégué à la forêt et à la sûreté publique
Frédérique CHOUFFOT Conseillère municipale	Nathalie PRIEUR Conseillère municipale	Sylvie FITSCH Conseillère municipale
Frédéric MONASSON Conseiller municipal	Laurence CHARLE Conseillère municipale	Eddy VANDEKERKHOVE Conseiller municipal
Mélinda NOLE Conseillère municipale	Frédéric PETIT Conseiller municipal	Arnault BEIX Conseiller municipal
Rachid TCHINA Conseiller municipal	Pascal WILLIG Conseiller municipal	

Le Maire et les Adjoints reçoivent uniquement sur rendez-vous pris auprès du secrétariat
au 03.84.23.71.92

Réouverture de la mairie

La mairie est à nouveau ouverte au public depuis le lundi 25 mai 2020.

Nous restons cependant vigilants en cette période transitoire où le
déconfinement doit être progressif.

C'est pourquoi l'accueil se fera uniquement
le lundi de 10h à 12h et le mercredi de 16h à 18h,
sur rendez-vous afin de limiter au maximum les flux de personnes.

👉 **Port du masque obligatoire.**

Dans la mesure du possible, il convient toutefois de continuer à privilégier
les échanges par téléphone au 03.84.23.71.92
et par mail à mairie@saint-germain-le-chatelet.fr



Boîtes aux lettres non identifiées

Lors de la distribution des masques « grand public », nous avons pu constater que certaines boîtes aux lettres n'étaient pas correctement identifiées.

Pour faciliter notre travail, mais aussi et surtout celui des services postaux, nous vous invitons à bien indiquer vos noms sur votre boîte aux lettres.



Stop aux déjections canines !

Nous vous rappelons que **chaque propriétaire doit ramasser les déjections de son chien sur les espaces publics.**

Cela inclut donc les trottoirs, la voirie et les espaces verts
(arrêté municipal n°2015-03 du 14 avril 2015).

Il en va de la salubrité publique mais surtout du respect de nos concitoyens !

Déclaration des chiens catégorisés

Puisque nous parlons de nos compagnons à 4 pattes...
pensez à faire une déclaration en Mairie si vous êtes détenteur d'un chien de 1^{ère} ou 2^e catégorie (chiens d'attaque, de garde et de défense).

Vous devez en effet obtenir un permis de détention délivré par le Maire, qui s'accompagne d'une attestation d'aptitude pour le propriétaire et d'une évaluation comportementale pour l'animal.

En cas de manquement à ces obligations, le détenteur du chien s'expose à des sanctions pénales.



Le Maire,
Jean-Luc ANDERHUEBER



MAIRIE – 3 rue de Bourg – 90110 SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET

Tel. : 03.84.23.71.92 – Fax : 03.84.23.06.73

Mail : mairie@saint-germain-le-chatelet.fr

Site web : www.saint-germain-le-chatelet.fr – Application Illiwap : code @90091

